

# JOURNAL DE ROUBAIX

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42  
Directeur : ALFRED REBOUX  
AGENCE SPECIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

## MARCHÉS A TERME

Cours du 26 Décembre 1888

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING								ANVERS (par voie télégraphique)				
	Peignés laines mères de la Plata et de l'Uruguay				Peignés laines de Peur de la Plata et de l'Uruguay				PEIGNÉS BUENOS-AYRES		ALLEMANS		
	Qualité peignée de fabrication		Qualité peignée courant		Qualité peignée de fabrication		Qualité peignée courant		COURS	COURS	COURS	COURS	
Janvier...	535	535	535	515	515	515	515	515	515	530	530	...	...
Février...	530	530	530	515	515	515	515	515	515	530	530	...	...
Mars...	527	527	527	510	510	510	510	510	510	527	527	...	...
Avril...	527	527	527	510	510	510	510	510	510	527	527	...	...
Mai...	525	525	525	510	510	510	510	510	510	525	525	...	...
Juin...	525	525	525	510	510	510	510	510	510	525	525	...	...
Juillet...	525	525	525	510	510	510	510	510	510	525	525	...	...
Août...	525	525	525	510	510	510	510	510	510	525	525	...	...
Septembre...	525	525	525	510	510	510	510	510	510	525	525	...	...
Octobre...	525	525	525	510	510	510	510	510	510	525	525	...	...
Novembre...	525	525	525	510	510	510	510	510	510	525	525	...	...
Décembre...	550	547	547	525	525	525	525	525	525	530	530	...	...

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING				LE HAVRE (par voie télégraphique)				ANVERS (par télégraphe)			
	Laines en suint de Buenos-Ayres		Laines en suint de Buenos-Ayres		Buenos-Ayres		Buenos-Ayres		Buenos-Ayres		Buenos-Ayres	
	Cours de la veille	Cours du jour	Cours de la veille	Cours du jour	Cours de la veille	Cours du jour	Cours de la veille	Cours du jour	Cours de la veille	Cours du jour	Cours de la veille	Cours du jour
Janvier...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Février...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Mars...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Avril...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Mai...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Juin...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Juillet...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Août...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Septembre...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Octobre...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Novembre...	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Décembre...	152	152	152	152	152	152	152	152	152	152	152	152

ROUBAIX, LE 26 DÉCEMBRE 1888

### LA LOI MILITAIRE

Dans le cours de la discussion sur la loi militaire, la Chambre a modifié un point de son règlement. On sait que la droite avait demandé le scrutin à la tribune, pour éviter ce scandale du vote de la loi militaire par des députés absents. La gauche, en réponse, a déposé une proposition tendant à soumettre toute demande de scrutin à la tribune à l'acceptation de la Chambre, c'est-à-dire de la majorité.

C'était supprimer l'usage de ce mode de vote, pour la minorité.

Les conservateurs ont dû se rallier à une contre-proposition, moins absolue. Cet incident appelle l'attention sur cette bizarrerie du droit, pour les absents, de donner leur avis après un débat auquel ils n'ont pas assisté.

Cela équivaut à la suppression de toute discussion. En effet, pourquoi un orateur étudierait-il telle ou telle question, fouillerait-il les archives, paltrait-il sur des dossiers, élaborerait-il un grand et savant discours, s'imposerait-il la redoutable épreuve de la tribune?

Il sait que le résultat du débat, que le sort de sa proposition ou de son amendement sont à la merci de juges qui ne l'entendent pas, qu'il ne pourra convaincre et dont le vote est déterminé d'avance.

Dans le domaine judiciaire, on exige que le juge assiste à l'audience ; au Palais-Bourbon, où se font les lois, la présence des législateurs n'est pas indispensable. Il faudrait pourtant en prendre son parti ; si la discussion est inutile, qu'on la supprime, qu'on renverse la tribune ; mais qu'on ne nous inflige pas cette ridicule comédie d'orateurs s'efforçant de convaincre des fauteils vides et battus par des bulletins de députés absents.

La discussion de la loi militaire se poursuit. On en est toujours au chapitre des dépenses, et l'on écarte, de parti-pris, tous les amendements.

Bien qu'elle fût soutenue par quelques membres de la gauche, on a refusé une dispense présentée par M. Mézières, qui réclamait le maintien des dispositions votées par le Sénat à l'égard des instituteurs laïques ou religieux, c'est-à-dire l'engagement décennal. M. Mézières a défendu avec énergie les grands intérêts de la science morale ou industrielle, et réuni contre lui le ministère et la plus grande

partie de la gauche. Après le boniment exaspéré et ordinaire de M. Laborde en l'honneur de l'égalité brutale, M. Floquet a déclaré que le gouvernement était hostile à la dispense. Cette complication a prévalu.

Mais, puisque l'on invoque constamment ce principe d'égalité, pourquoi fait-on des exceptions ? On enrégimente les élèves des séminaires ; et l'on épargne le séjour de la caserne aux élèves de l'École Normale, de l'École Polytechnique, de l'École Forestière et même de l'École des Haras ! Pourquoi ?

On refuse d'utiliser les séminaristes dans les services hospitaliers ; on supprime le volontariat d'un an ; et l'on affecte au service des hôpitaux les étudiants en médecine, les élèves en pharmacie, les quels devront être renvoyés dans leurs foyers après un an de service.

Pourquoi refuse-t-on aux élèves ecclésiastiques ce qu'on accorde aux élèves de certaines écoles laïques.

Pourquoi, distinguant entre ces écoles elles-mêmes, accorde-t-on à l'École Normale, ce qu'on refuse à l'École Centrale, aux étudiants en médecine ce qu'on refuse aux étudiants en Droit, aux élèves forestiers ou aux écoles des Haras ce qu'on

### L'ÉLECTION DE LA SEINE

Paris, 24 décembre. — Bien qu'il n'y ait pas eu de manifestation officielle, des ministres, plusieurs membres du gouvernement se sont réunis chez M. Floquet, pour l'entretenir de la situation créée par le décès de M. Hédé.

La possibilité d'ajourner l'élection, y a été longuement discutée ; mais cette opinion ne paraît pas être très appréciée.

Plusieurs députés de la Seine avaient fait, dans la soirée d'hier, des démarches, très instances auprès de M. Floquet, pour engager le gouvernement, non seulement à ne pas faire le combat, mais à proposer des choses.

Ces députés ont donné l'assurance formelle au président du Conseil, que l'échec du général Boulanger était certain.

Il est déjà question de convoquer les électeurs au plus tôt, c'est-à-dire le 22 janvier ou le 27 janvier ; mais la grosse difficulté pour les radicaux, réside toujours dans le choix d'un candidat.

Plusieurs noms ont été mis en avant : aujourd'hui, c'est M. Vauquerie, le directeur du *Republicain*, l'ami de Victor Hugo, de M. Driol, président du Conseil municipal, de M. Baudin et enfin de M. Hovelacque, ancien président du Conseil municipal.

M. Vauquerie, qui, actuellement, a le plus de chances d'être désigné ; mais tous les républicains sont étonnés d'approuver ce choix.

M. Mesurier, par exemple, dit que le général Boulanger l'emporterait contre un pareil concurrent, qu'il trouverait moyen et à qui il reproche d'être partisan de M. Hédé.

M. Mesurier préfère la candidature de M. Hovelacque. Tel n'est pas l'avis de M. Alphonse Humbert, un autre conseiller municipal influent. M. Hovelacque passerait la main, dit-il ; d'ailleurs, peu importe le nom.

A Paris, les électeurs républicains, à quelque parti qu'ils appartiennent, possibilistes, blanquistes, socialistes ou autres, sont généralement disciplinés et ils voteront tous comme un seul homme pour le candidat qui sera opposé au général.

Vous enlèverez les lecteurs de l'*Intimes*, républicain M. Mesurier ; ce n'est pas un homme qui a voté pour M. Boulanger comme un seul homme.

On le voit, il est difficile de se prononcer encore et de se faire une idée sur ce qui se passera.

Ce que tout le monde prévoit, par exemple, c'est que la lutte sera échaudée et pourrait même devenir sanglante.

M. Michelin qui était hier à la réunion de Pontonno dans laquelle ses amis et lui n'ont pu s'accorder un mot, dit : Nous prendrons notre revanche à Paris à notre tour, nous empêcherons les sous-Ferry (sic) de parler.

M. Hovelacque a déjà mené les candidatures de ses deux fils dans la Ligue des patriotes. Voilà des menaces qui justifient toutes les craintes.

### SENAT

Paris, 25 décembre, 12 h. 44. — L'effervescence va grandissant dans les écoles républicaines relativement à l'élection en remplacement de M. Hédé.

Cet ordre de choses n'est pas sans offrir de graves dangers, car les radicaux : on veut oublier le danger dans les ardeurs de la lutte et, ce soir, on en a l'air qu'il n'y a plus une minute à perdre ; il faut l'avance l'adversaire au dépourvu.

Les radicaux ont des idées très arrêtées et immédiates ; on exprime même l'opinion que l'élection doit être fixée au 20 janvier.

Du côté boulangiste on se recueille, on a été quelque peu surpris, il faut bien le dire, du caractère de la situation quand on a entendu ces dissensions intestines.

On ne peut nier qu'elles amèneront peut-être quelques hésitations, mais on s'est trop avancé pour reculer et finalement on engagera la bataille.

La première réunion a eu lieu ce soir rue Daubigny d'Uville chez le général ; le secret a été gardé sur la délibération.

Tout ce qu'on sait, c'est qu'aucune décision n'a été prise.

D'autre part, les catholiques ont tenu leurs conciliabules à la Justice.

De nombreuses mesures proposées, quelques-unes sont très barbares ; il faut signaler une mesure qui consiste à enrégimenter les habitants de Paris dans les différents quartiers de Paris, on se servira des comités révolutionnaires tournés en exécutif, depuis le dernier Congrès à Versailles.

Un candidat à désigner, rien n'est encore décidé, on voudrait, naturellement, qu'il n'y en

### UNE EXÉCUTION CAPITALE A BLOIS

Blois, 24 décembre. — Il y a quelques jours, je vous annonçais que la population de Blois, s'étendant à l'exécution imminente de Lyatoy, s'attendait à la meunière des Montils.

Une foule considérable s'était rassemblée depuis plusieurs nuits, place de la République.

Hier, vers cinq heures, Daubier est arrivé en ville avec ses aides et son ministre d'appareil.

L'exécution de Lyatoy a eu lieu à sept heures de nuit.

Blois, 24 décembre. — Ce matin, à 7 heures 5 minutes à peu près, sur la place de la République, à Blois, l'exécution de Lyatoy, condamné à mort pour assassinat par la Cour d'assises de Loiret-Ober.

L'arrivé à Blois de Daubier et de ses aides avec les bois de justice avait produit hier, dans la ville, une grande émotion et une immense foule n'a cessé de stationner toute la nuit, sur la place du Marché pour attendre l'exécution.

À sept heures moins vingt, le directeur de la prison, le procureur de la République, le juge d'instruction, le greffier du tribunal et les gardiens ont pénétré dans la cellule du condamné.

Lyatoy, qui dormait tranquillement, a été réveillé par un gardien, onis, en apercevant le directeur de la prison, qui s'est approché de lui, pour lui annoncer le résultat de son recours en grâce, il s'est mis à trembler de tous ses membres.

L'annonce de la prison a eu ensuite avec le condamné un entretien de quelques instants ; puis Daubier et ses aides se sont emparés de lui.

Les toilettes terminées, Lyatoy est monté avec l'annulaire dans la fourgon pour aller place de la République, où la guillotine avait été dressée dans la nuit.

Lyatoy n'a pas faibli pendant le trajet ni au pied de l'échafaud.

Après l'exécution qui s'est faite assez rapidement, le corps du supplicié a été transporté dans un des fourgons de l'exécutif au cimetière où, pendant l'inhumation, l'annulaire de la prison a recueilli des prières.

La foule a eu encore longtemps après l'exécution, la place de la République.

### SENAT

Paris, 25 décembre, 12 h. 44. — L'effervescence va grandissant dans les écoles républicaines relativement à l'élection en remplacement de M. Hédé.

Cet ordre de choses n'est pas sans offrir de graves dangers, car les radicaux : on veut oublier le danger dans les ardeurs de la lutte et, ce soir, on en a l'air qu'il n'y a plus une minute à perdre ; il faut l'avance l'adversaire au dépourvu.

Les radicaux ont des idées très arrêtées et immédiates ; on exprime même l'opinion que l'élection doit être fixée au 20 janvier.

Du côté boulangiste on se recueille, on a été quelque peu surpris, il faut bien le dire, du caractère de la situation quand on a entendu ces dissensions intestines.

On ne peut nier qu'elles amèneront peut-être quelques hésitations, mais on s'est trop avancé pour reculer et finalement on engagera la bataille.

La première réunion a eu lieu ce soir rue Daubigny d'Uville chez le général ; le secret a été gardé sur la délibération.

Tout ce qu'on sait, c'est qu'aucune décision n'a été prise.

D'autre part, les catholiques ont tenu leurs conciliabules à la Justice.

De nombreuses mesures proposées, quelques-unes sont très barbares ; il faut signaler une mesure qui consiste à enrégimenter les habitants de Paris dans les différents quartiers de Paris, on se servira des comités révolutionnaires tournés en exécutif, depuis le dernier Congrès à Versailles.

Un candidat à désigner, rien n'est encore décidé, on voudrait, naturellement, qu'il n'y en

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 24 décembre

Présidence de M. Méline, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le mot de M. Hédé

M. le Président annonce la mort de M. Hédé, député de la Seine, et fait son éloge funèbre.

Les traitements des curés

La Chambre adopte ensuite, à la majorité de 150 voix contre 120, l'ouverture de crédits de 32 millions et de cent mille francs, pour les traitements des curés.

Le recrutement de l'armée

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le recrutement.

Article 23. (Sursis d'appel en temps de paix)

M. de la Batière. — Je demande que les sursis d'appel, qui peuvent être accordés aux élèves des facultés de droit, soient réservés à la justice, et ne soient pas accordés par le conseil de révision, mais par les ministres compétents, sur la présentation du Conseil d'administration de ces établissements.

Cette manière de procéder paraît beaucoup plus simple et plus rationnelle. (Très bien à droite.)

M. Laborde, rapporteur. — Je n'accepte pas cet amendement, déjà repoussé par la Chambre, lors de la discussion en 1887.

M. de la Batière. — Je répondrai à M. le rapporteur, que si les lois ont été délibérées, c'est afin de permettre de soutenir et de faire prévaloir des idées qui ont été repoussées une première fois. (Très bien à gauche.)

A gauche : Aux voix !

L'amendement n'est pas adopté par 355 voix contre 170.

M. Lefèvre-Pontalis. — J'ai l'honneur de déposer un amendement, portant qu'après un an de service, des dispensés pourront être admis à servir dans les instituts laïques et ainsi qu'aux autres membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement, qui prennent l'engagement d'enseigner pendant six années dans les écoles communales d'Orléans et d'Alger.

Le même amendement sera accordé aux élèves ecclésiastiques, qui, engagés en Orléans, en Ouziers, en Afrique et en Amérique, dans une œuvre de mission deservie, soit par des congrégations catholiques, soit par des associations protestantes et israélites.

M. Goblet, ministre des affaires étrangères. — Je me plais à reconnaître l'importance du protectorat religieux de la France en Orient et à son hommage aux religieux comme aux laïques qui sont en mission dans ces contrées ; mais ils n'ont pas besoin de la dispense militaire pour exercer leur action.

La Chambre peut donc voter le projet sans appréhension. (Très bien à gauche. — Protestations à droite.)

L'amendement de M. Lefèvre-Pontalis n'est pas adopté par 347 voix contre 158.

Article 23 est adopté, ainsi que les articles 24, 25, 26, 27 et 28.

Instruction publique

M. Comper, III, au nom de la commission du budget, le rapport sur le projet de crédit de 599,000 fr. pour le service de l'Instruction primaire.

M. Bérnaude demande l'urgence de la discussion immédiate.

M. Lefèvre-Pontalis, au nom de la commission du budget, le rapport sur le projet de crédit de 599,000 fr. pour le service de l'Instruction primaire.

M. Bérnaude demande l'urgence de la discussion immédiate.

M. Lefèvre-Pontalis, au nom de la commission du budget, le rapport sur le projet de crédit de 599,000 fr. pour le service de l'Instruction primaire.

M. Bérnaude demande l'urgence de la discussion immédiate.

### BOURSE DE PARIS

Cours préc.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
81 97	Fonds d'Etat	...	...	...
104 00	3 1/2 p. amortissable	...	...	...
85 1/2	3 1/2 p. Portugais	...	...	...
96 5/8	5 p. Italien 90	...	...	...
73 7/8	Extérieure 4 1/2 p.	...	...	...
46 7/8	Hongrois 4 1/2 p.	...	...	...
118 3/4	Autrichien 5 p.	...	...	...
15 10	Turc 4 1/2 p.	...	...	...
103 50	Obligations de Trésor	...	...	...
107 50	Russe 1870 5 1/2 p.	...	...	...
87 1/4	Russe 1880	...	...	...
9 1/2	Bons de liquidation 3 1/2 p.	...	...	...
315 1/2	Sociétés de Crédit	...	...	...
313 7/8	Banque de France	...	...	...
481	Banque d'Espagne	...	...	...
410	Banque de Paris	...	...	...
427	Credit Foncier	...	...	...
138 1/2	Banque Thiers	...	...	...
617 1/2	Credit Lyonnais	...	...	...
385	Société générale	...	...	...
428 1/2	Banq. J. R. P. Paye-Aut.	...	...	...
439	Banque Ottomane	...	...	...
1630	Nord	...	...	...
1520	Paris-Lyon-Médit.	...	...	...
481	Voltaires et d. Pays-Bas	...	...	...
410	Genève	...	...	...
418	Orléans	...	...	...
321	Orléans	...	...	...
1185	Midi	...	...	...
2195	Suez	...	...	...
1143	Gas Parisien	...	...	...
481	Voltaires et d. Pays-Bas	...	...	...
410	Genève	...	...	...
418	Orléans	...	...	...
321	Orléans	...	...	...
1185	Midi	...	...	...
2195	Suez	...	...	...
1143	Gas Parisien	...	...	...
481	Voltaires et d. Pays-Bas	...	...	...
410	Genève	...	...	...
418	Orléans	...	...	...
321	Orléans	...	...	...
1185	Midi	...	...	...
2195	Suez	...	...	...
1143	Gas Parisien	...	...	...
481	Voltaires et d. Pays-Bas	...	...	...
410	Genève	...	...	...
418	Orléans	...	...	...
321	Orléans	...	...	...
1185	Midi	...	...	...
2195	Suez	...	...	...
1143	Gas Parisien	...	...	...
481	Voltaires et d. Pays-Bas	...	...	...
410	Genève	...	...	...
418	Orléans	...	...	...
321	Orléans	...	...	...
1185	Midi	...	...	...
2195	Suez	...	...	...
1143	Gas Parisien	...	...	...
481	Voltaires et d. Pays-Bas	...	...	...
410	Genève	...	...	...
418	Orléans	...	...	...
321	Orléans	...	...	...
1185	Midi	...	...	...
2195	Suez	...	...	...
1143	Gas Parisien	...	...	...
481	Voltaires et d. Pays-Bas	...	...	...
410	Genève	...	...	...
418	Orléans	...	...	...
321	Orléans	...	...	...
1185	Midi	...	...	...
2195	Suez	...	...	...
1143	Gas Parisien	...	...	...
481	Voltaires et d. Pays-Bas	...	...	...
410	Genève	...	...	...
418	Orléans	...	...	...
321	Orléans	...	...	...
1185	Midi	...	...	...
2195	Suez	...	...	...
1143	Gas Parisien	...	...	...
481				